Alerte : Les revendeurs informatiques de Tech Data France ciblés par un site Internet Frauduleux

Alerte : Les revendeurs informatiques de Tech Data France ciblés par un site Internet Frauduleux

Chers revendeurs informatiques, attention à la nouvelle arnaque. Les intentions des pirates ne sont pas encore connues, mais les intentions sont forcément malveillantes.

En tant que revendeur informatique, il est fort probable que vous commandiez votre matériel destiné à la revente ou non chez les principaux et parmis les plus anciens grossistes et importateurs Français : Ingram ou Techdata.
Une récente communication de Techdata, qui nous a été remontée par un précieux partenaire Parisien, nous informe que Techdata vient de lancer l'alerte suivante auprès de ses clients :

Cher client,
Il a été porté à notre connaissance que certains Clients de TECH DATA ont reçu des emails comportant un lien internet vers un site web frauduleux leur demandant :
– de s'inscrire à une conférence dans laquelle TECH DATA et d'autres distributeurs participeraient,
– de fournir des informations type login et mot de passe de TECH DATA ainsi que d'autres informations sensibles.
Le site Web apparaît comme indiqué ci-dessous :

Veuillez noter que ce site web n'est d'aucune façon associé à TECH DATA. La sécurité de nos partenaires est une priorité pour TECH DATA et nous n'autorisons aucun tiers à collecter les identifiants de connexion de nos clients.
Aussi, actuellement nous œuvrons avec les autorités compétentes pour la fermeture de ce site frauduleux.
A ce jour, à notre connaissance les clients européens ne semblent pas affectés, ce site frauduleux visant les clients américains principalement.
Cependant, nous comptons sur votre vigilance et vous remercions de nous informer dans le cas où vous recevriez des emails contenant des liens vers ce site internet ou similaires en vous adressant à l'adresse suivante : itsecurity@techdata.com
Nous attirons votre attention sur la sophistication et l'augmentation de la cybercriminalité (phishing), dès lors restez vigilants.
Nous vous remercions de votre attention et collaboration.
Tech Data Europe

Comme vous pouvez le remarquer, à l'instar de KPMG pourtant spécialisé en audit et conseil dans de nombreux domaines dont la sécurité informatique, pourtant victime d'une arnaque au Président leur ayant coûté plusieurs millions d'Euros (7,6) en 2014, les professionnels de l'informatique sont aussi la cible des pirates.
Nous espérons que, même si la plupart n'ont pas assisté à nos conférences de sensibilisation à la Cybercriminalité, ils sauront à quoi ressemble le loup pour ne pas le laisser rentrer dans la bergerie.

Denis JACOPINI

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus…) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.
Par des actions d'expertises, d'audits, de formations et de sensibilisation dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)
Plus d'informations sur : https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles

---

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en protection des « Données à Caractère Personnel ».

- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires (Avis techniques, Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle…) ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ; (Autorisation de la DIRTEF n°93 84 03041 84)
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.

Le Net Expert INFORMATIQUE Cybersécurité & Conformité

Contactez-nous

Réagissez à cet article

Source : *E-mailing Tech Data France*

Piratage de McDonald's Canada : les données personnelles de

près de 100 000 demandeurs d’emploi volées

	**Piratage de McDonald’s Canada : les données personnelles de près de 100 000 demandeurs d’emploi volées**

Après le compte Twitter il y a deux semaines, place au site Internet. Le site d'embauche de McDonald's Canada a été piraté et les données personnelles de près de 100 000 demandeurs d'emploi ont été dérobées, a annoncé la chaîne de restauration rapide.

Dans un communiqué, McDonald's rapporte que les données volées touchent les personnes ayant fait une demande d'emploi depuis mars 2014. Une cyber-attaque a eu lieu sur le portail de candidature, ce dernier recense les noms, adresses postales, adresses email, numéros de téléphone, historiques d'emploi, ainsi que d'autres renseignements liés à une candidature.

Pour tenter de rassurer, McDonald's note que les informations sensibles, comme le numéro d'assurance sociale, les renseignements bancaires et les renseignements sur la santé n'ont pas été volés. C'est assez normal après tout parce que McDonald's ne les demande pas lors des demandes d'emploi. Mais comme dit précédemment, la chaîne de restauration rapide tente de rassurer ses clients et les demandeurs d'emploi suite à l'attaque.

Dans l'immédiat, McDonald's Canada a décidé de verrouiller son portail de candidature, le temps de mener une enquête. Par ailleurs, la chaîne de restaurant ajoute que « rien n'indique que les renseignements saisis ont servi à un usage inadapté ». Elle invite les personnes voulant travailler à postuler directement dans ses restaurants plutôt que sur Internet pour l'instant…

Réagissez à cet article

Source : *Piratage de McDonald's Canada : les données personnelles de près de 100 000 demandeurs d'emploi volées | KultureGeek*

Risque de cyberattaque terroriste très élevé

© Dieter Telemans

Risque de cyberattaque terroriste très élevé

Le commissaire chargé de la Sécurité nous explique ce que l'Europe a fait pour améliorer la sécurité de ses citoyens. Il avoue craindre « tous les types de menaces ».

Il est « Le Dernier des Mohicans ». L'ultime commissaire britannique envoyé par Londres avant le Brexit. Dans son bureau du Berlaymont placé sous haute sécurité, trônent deux grandes photographies de Sa Majesté. Sur le sofa, des coussins décorés de l'Union Jack. « No doubt », c'est bien ici une partie de l'île encore arrimée à l'Europe.
Julian King, formé à la fois à Oxford et à l'ENA, est l'un des plus brillants diplomates du Royaume. Sa mission? Créer l'Union européenne de la sécurité ainsi que gérer la lutte contre le terrorisme et le crime.
L'Echo l'a rencontré, un an après les attentats terroristes à Bruxelles.

Comment avez-vous vécu les attaques du 22 mars?
J'étais ambassadeur du Royaume-Uni en France. Je revenais du marché de Rungis. C'était tôt le matin. J'ai mis du temps à me remettre de cette nouvelle. Dès mon retour à la résidence, j'ai demandé qu'ils mettent le drapeau en berne.

Qu'avez-vous ressenti?
Je craignais de nouveaux attentats depuis mon entrée en fonction à Paris. C'est arrivé dans la capitale du pays voisin, là où ma femme vit et travaille. Son bureau n'était pas loin de Maelbeek. J'ai eu peur que mes amis m'appellent pour m'apprendre une mauvaise nouvelle.
Trop de gens qui ont grandi dans nos pays sont partis se radicaliser en Syrie et en Irak. La prévention de la radicalisation est la clé.

Qu'est-ce que les attentats ont changé?
Après chaque attaque, à Paris, Bruxelles et Nice, j'ai été frappé de voir à quel point nos villes sont résilientes. Ces événements sont horribles. Très difficiles à vivre pour les victimes mais aussi pour les gens qui doivent monter en première ligne et tous les habitants de la ville. Je suis touché par la capacité des Belges et des Français à dépasser le drame. À reprendre leur vie. Et le lien profond qu'ils ont avec leur communauté.

Qu'a fait l'Europe, depuis lors, pour améliorer la sécurité de ses citoyens?
Nous avons commencé par renforcer les frontières extérieures. Nous avons créé un corps de garde-frontières et de garde-côtes, déployé du personnel de Frontex et d'Europol pour soutenir les autorités en Grèce et en Italie, adopté une directive sur le contre-terrorisme qui criminalise les allers-retours d'Irak et de Syrie. Nous avons renforcé le code Schengen pour contrôler systématiquement toute personne qui entre dans l'espace Schengen, y compris les citoyens Européens.
Nous avons proposé de créer un système interactif pour contrôler les nationaux des pays tiers, c'est à l'étude au Parlement. Nous allons aussi mettre en place un système de précontrôle des étrangers n'ayant pas besoin de visas, appelé Etias et calqué sur le modèle Esta des Etats-Unis.
Nous avons renforcé notre capacité de connaître ceux qui arrivent dans l'espace européen, et c'est un élément vital pour notre sécurité.

Qu'avez-vous fait pour accroître la sécurité intérieure?
Nous avons renforcé les capacités des forces de l'ordre. Nous avons mis plus d'argent, de personnel et de moyens dans Europol. Nous avons consolidé les bases de données policières et réformé la plus importante: le système Schengen. Nous voulons obliger les polices nationales à partager leurs informations à travers ce système. Dans les faits, ils le font de plus en plus. Mais ce sera encore plus vrai lorsque l'obligation d'échanger sera adoptée par le Conseil européen.
Nous devons aussi accroître la capacité des agents d'aller chercher une information là où elle se trouve.
Pour éviter, comme après les attaques de Paris, qu'un terroriste comme Salah Abdeslam puisse déjouer les contrôles…
Oui. Les renseignements existaient mais lors de ce fameux contrôle entre Paris et Bruxelles, la police n'a pas été capable d'aller les chercher. Nous allons proposer un paquet de mesures pour améliorer la qualité des informations, le traitement de données, l'utilisation plus fréquente de la biométrie et accroître la rapidité d'obtention des informations.
La moitié des business européens ont déjà subi une cyber-attaque.

Quand allez-vous proposer ces mesures?
Mon équipe y travaille, son rapport devrait être prêt d'ici avril. Nous ferons ensuite des propositions.

Les États européens appliqueront-ils ces mesures?
Nous insistons beaucoup là-dessus. Pour la première fois depuis mon arrivée l'été dernier, la Commission a lancé des procédures d'infraction contre plusieurs États qui n'appliquent pas les mesures convenues l'an dernier. Trois procédures contre des États qui n'ont pas appliqué la directive sur les explosifs et cinq procédures contre des États qui n'ont pas appliqué l'arrangement de Prüm sur les échanges d'information.

Que pensez-vous de la création d'un « FBI Européen », comme le préconise Guy Verhofstadt?
Je ne suis pas persuadé que cela arrive dans un futur immédiat. Il y a des questions légales, des difficultés constitutionnelles à lever. Mon objectif, pour le moment, est de construire une coopération pratique entre les agences de renseignements nationales. Certains prétendent qu'il n'existe aucun échange entre elles, mais ce n'est pas vrai. Cette collaboration existe, les agences européennes ont d'ailleurs depuis peu une plateforme commune aux Pays-Bas.

Vous n'aimez pas parler du Brexit. Mais dites-moi, le Royaume-Uni continuera-t-il à coopérer avec l'UE après son départ?
Je l'espère. Je ferai tout durant les deux années à venir pour renforcer notre sécurité commune contre le terrorisme, le cyberterrorisme et le crime organisé. Ces menaces affectent tous les pays d'Europe, qu'ils soient ou pas dans Schengen ou dans l'UE, et c'est le cas en particulier des cyberattaques. Notre combat sera plus efficace si nous le menons ensemble. Ce sera vrai demain, dans deux ans et dans cinq ans. Il est important qu'après le Brexit l'Union européenne et le Royaume-Uni conservent une coopération étroite en matière de lutte contre le terrorisme.

Quant à la coopération entre l'Europe et les Etats-Unis, résistera-t-elle à l'arrivée de Donald Trump?
Jusqu'à présent, tous les représentants des Etats-Unis que j'ai rencontrés ont été clairs. Ils comprennent l'importance de notre coopération et veulent la maintenir.

Quel est le niveau de risque d'attentat terroriste à Bruxelles?
Nous ne sommes pas chargés d'évaluer ce niveau, mais nous écoutons ce que chaque État nous dit. Et il est clair que la menace terroriste dans un État qui a subi une attaque est très très élevée. Il est très important de ne pas donner l'impression que la menace a disparu. Ou que nous avons réduit la menace à zéro.

Les terroristes se concentrent sur les espaces publics, les métros ou les aéroports. Comment sécuriser de tels lieux?
Chaque État a développé de très bonnes pratiques dans la gestion de la sécurité des espaces publics. Nous mettons ensemble tous les experts pour tirer les leçons des meilleures pratiques et nous dressons une liste de lignes directrices. Nous allons continuer ce travail et le faire avec les meilleurs praticiens.

Vous craignez des menaces d'isolés ou des groupes organisés?
Tous les types de menaces. Celles de loups solitaires, et c'est pourquoi la lutte contre la radicalisation est une partie importante de nos travaux. Mais aussi les menaces d'attaques organisées inspirées par Daech, qui ne sont pas réduites parce ce qu'ils sont en difficulté sur le terrain en Syrie et en Irak.

La plupart des auteurs des attaques à Bruxelles et Paris étaient Européens…
Trop de gens qui ont grandi dans nos pays sont partis se radicaliser en Syrie et en Irak. La prévention de la radicalisation est la clé.

Que fait l'Europe pour lutter contre la radicalisation?
Nous agissons à deux niveaux. D'abord nous nous attaquons à la propagande de Daech sur internet, qu'ils continuent à déverser malgré leur déroute sur le terrain. Nous travaillons pour l'instant avec les plus grands groupes du web. Nous avons besoin de leur aide pour trouver des moyens industriels qui arrêtent cette propagande.
L'autre risque majeur ce sont les gens qui, au sein des communautés, cherchent à pousser les plus fragiles à la violence. Le moyen le plus efficace pour les empêcher d'agir est de travailler localement. Nous avons développé, au niveau européen, des moyens pour œuvrer avec ces communautés, soit pas des fonds, soit par la mise en place d'un réseau d'organisations où ils reçoivent du soutien.

Craignez-vous une cyberattaque terroriste, par exemple contre une centrale nucléaire ou une tour de contrôle aérienne?
Les terroristes comme Daech n'utilisent pas, pour l'instant, de tels moyens. Mais le risque d'une cyberattaque terroriste est très élevé. La cybercriminalité augmente de manière exponentielle. Au Royaume-Uni, un pays que je connais bien, la moitié des crimes connus sont des cybercrimes. Si vous regardez l'Europe, la moitié des business européens ont déjà subi une cyberattaque.

Comment affrontez-vous ce risque?
Notre première ligne de défense consiste à avertir le public du danger de manipulation sur internet. Nous devons ensuite construire une résilience, à chaque niveau. Apprendre aux individus à protéger leurs appareils, changer leur code. Il faut aussi mettre en place les moyens nécessaires pour protéger les infrastructures critiques, comme les unités de production d'énergie, exposées aux cyberattaques. Nous travaillons à la création d'une agence européenne qui planifie la protection des infrastructures et mette en place un réseau d'échange d'information, le tout en application de la directive NIS.
Nous travaillons aussi avec le secteur privé, généralement très avancé sur ces questions de sécurité, et lancer des partenariats. Nous allons mobiliser 1,8 milliards d'euros pour des recherches en cybersécurité d'ici 2020. C'est un effort important.
Nous préparons également des exercices conjoints avec l'Otan pour contrer les cyberattaque.
*Enfin, j'espère que nous pourrons faire un examen complet de tout notre travail sur la cybersécurité sous présidence estonienne, avant la fin de cette année…**[lire la suite]***

***Notre métier** : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus…) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.*
Par des actions d'expertises, d'audits, de formations et de sensibilisation dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)
*Plus d'informations sur : **https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles***

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en protection des « Données à Caractère Personnel ».

- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires (Avis techniques, Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...) ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ; (Autorisation de la DIRECCTE n°93 84 03041 84)
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.

Le Net Expert INFORMATIQUE Cybersécurité & Conformité

Contactez-nous

Réagissez à cet article

Source : *« Le risque d'une cyberattaque terroriste est très élevé » | L'Echo*

Le cyber-espionnage, en tête des menaces en 2017 ?

	**Le cyber-espionnage, en tête des menaces en 2017 ?**

Selon Trend Micro, l'augmentation des ransomware et des attaques menées par des Etats constituent un risque croissant pour les infrastructures critiques.

La dernière étude menée par Trend Micro, soutient que 20 % des entreprises mondiales classent le cyber-espionnage comme la plus forte menace pour leur activité, 26 % luttant pour suivre et anticiper l'évolution rapide des différentes menaces. Aux Etats-Unis, 20 % ont déjà subi une attaque de ce type en 2016.
L'étude révèle que le cyber-espionnage arrive en tête des préoccupations de sécurité pour 2017, suivi par les attaques ciblées (17 %) et le phishing (16 %). Les entreprises situées en Italie (36 %), en France (24 %), en Allemagne (20 %) et aux Pays-Bas (17 %) sont celles qui craignent le plus le cyber-espionnage, ce qui s'explique notamment par la tenue d'élections dans chacun de ces pays cette année.
Huit pays sur dix ont mentionné le caractère de plus en plus imprévisible des cybercriminels (36 %) comme étant le plus grand frein à la protection contre les cyber-menaces. Ils sont également 29 % à faire état de lacunes concernant la compréhension des dernières menaces, et 26 % à s'efforcer de suivre l'évolution rapide des menaces et la sophistication croissante des activités cybercriminelles.
Selon l'étude, près des deux tiers (64 %) des entreprises avaient subi une cyber-attaque majeure « connue » au cours des 12 derniers mois. En moyenne, elles en avaient même connu quatre. Les menaces de type ransomware étaient de loin les plus courantes, 69 % des personnes interrogées indiquant avoir été attaquées au moins une fois au cours de la période. En réalité, seul un quart (27 %) des entreprises interrogées n'avait pas été ciblé par un ransomware.

Autre fait notable : à peine 10 % des entreprises pensent que les attaques de type ransomware constitueront une menace en 2017, alors que l'année 2016 a été marquée par une augmentation de 748 % de ces attaques, avec 1 milliard de dollars de pertes pour les entreprises à travers le monde. On estime que le nombre de ransomware va augmenter d'encore 25 % en 2017, s'attaquant à divers appareils tels que les téléphones portables, les objets connectés (IoT) et les dispositifs d'IoT industriel (IIoT)…[lire la suite]

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus…) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.
Par des actions d'expertises, d'audits, de formations et de sensibilisation dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)
Plus d'informations sur : https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles

---

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en protection des « Données à Caractère Personnel ».

- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires (Avis techniques, Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle…) ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
  (Autorisation de la DRTEF n°93 84 03041 84)
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.

Le Net Expert INFORMATIQUE Cybersécurité & Conformité Contactez-nous

Réagissez à cet article

Source : *Le cyber-espionnage, en tête des menaces en 2017* |

Développement de l’outil PIA (Privacy Impact Assessment, étude d’impact sur la vie privée) de la CNIL

Développement de l’outil PIA (Privacy Impact Assessment, étude d’impact sur la vie privée) de la CNIL

Date remise des offres: Mercredi, 29 mars, 2017…[Lire la suite]

Denis JACOPINI anime des **conférences, des formations** sur la mise en conformité CNIL, des formations sur la protection des données Personnelles et est régulièrement invité à des **tables rondes en France et à l’étranger** pour sensibiliser les décideurs et les utilisateurs aux **obligations et moyens de se mettre en conformité avec le RGPD, futur règlement européen relatif à la Protection des Données Personnelles** (Autorisation de la Direction du travail de l’Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84).

Plus d’informations sur notre page formations.

Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...) ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.

Le Net Expert
INFORMATIQUE
Consultant en Cybercriminalité et en Protection des Données Personnelles

Contactez-nous

Réagissez à cet article

Les messages de WhatsApp peuvent être facilement lus par la CIA

Les messages de WhatsApp peuvent être facilement lus par la CIA

L'organisation WikiLeaks a reçu une importante base de données révélant les techniques de cyber-surveillance et de piratage de la CIA. Selon ces informations l'agence de renseignement américaine peut facilement accéder aux messageries, y compris WhatsApp et Telegram.

La Central Intelligence Agency (agence centrale de renseignement, CIA) est capable de contourner le cryptage de certaines applications populaires de messagerie, y compris WhatsApp et Telegram, selon les documents publiés par WikiLeaks aujourd'hui.
« Ces techniques permettent à la CIA de contourner le cryptage de WhatsApp, de Signal, de Telegram, de Wiebo, de Confide et de Cloackman en piratant les téléphones « intelligents » sur lesquels ces applications sont installées et de collecter les enregistrements audio et les messages avant que le cryptage ne soit activé », informe le document publié par WikiLeaks.

© FLICKR/ VIN CROSBIE
Espionnage en plein ciel: Air France dans le viseur des services secrets US et UK

Cette fuite a semé le trouble parmi les utilisateurs de WhatsApp, dont beaucoup ont réagi avec virulence aux nouvelles selon lesquelles l'application aurait commencé à partager des données avec Facebook l'année dernière.
La révélation de WikiLeaks suggère que les espions du gouvernement américain ont eu accès aux messages des utilisateurs malgré la mise en place d'un cryptage de bout en bout, qui est pourtant conçu pour protéger la confidentialité des utilisateurs.
Cependant, il se pourrait que la CIA n'ait pas piraté les applications elles-mêmes, mais craqué les outils de cryptage en attaquant les smartphones des utilisateurs.

© AFP 2017 SAUL LOEB
WikiLeaks publie plus de 8.700 documents concernant les capacités de cyber-espionnage de la CIA

Le site de Julian Assange, WikiLeaks, a annoncé le 7 mars la publication d'une nouvelle série de fuites sur la CIA sous le code « Vault 7 » qui sera, d'après le communiqué de l'organisation, la plus importante publication de documents confidentiels sur l'agence.
La première partie des fuites, intitulée « Year Zero », comprend 8 761 documents et fichiers qui ont été collectés sur un réseau isolé de haute sécurité du Centre Cyber Intelligence (département de la CIA) à Langley, dans l'État de Virginie.
Les fuites de « Year Zero » révèlent les capacités de piratage de la CIA contre un large éventail de produits américains et européens, notamment Windows, iPhone, Android et même les téléviseurs Samsung, qui ont été transformés en microphones cachés par le programme Weeping Angel…[lire la suite]

Réagissez à cet article

Source : *Les messages de WhatsApp peuvent être facilement lus par la CIA*

Les dangers des jouets connectés | Denis JACOPINI

Les dangers des jouets connectés | Denis JACOPINI

La gamme Cloudpets de Spiral Toys a été piratée. Plus de 800000 comptes ont été piratés avec les informations qui y sont liées et plus de 2,2 millions de messages vocaux se retrouvent également sur la toile. Les peluches connectées de la marque permettait en effet aux parents et aux enfants de s'échanger des messages par le biais d'une application téléphonique, à travers l'ours en peluche.

Denis JACOPINI a été Interviewé par la revue Atlantico à ce sujet :

Atlantico : Une société d'ours en peluche connectés a été récemment piratée, les messages laissés par les parents à leurs enfants sont désormais hackable. Ce n'est pas la première fois que ce type de piratage arrive, pour protéger nos enfants, devrions-nous les éloigner de ce type de jouets connectés ?
Denis JACOPINI : En effet, au-delà du risque relatif à la protection des données personnelles des enfants et de leurs parents, la revue Que choisir avait déjà alerté les consommateurs en fin 2016 sur des risques inhérents au connexions non sécurisée de plusieurs jouets connectés.
Qui a tenu compte du résultat de cette étude pour revoir la liste des jouets qui seraient présents dans la hotte légendaire ?
La relation entre les enfants et les jouets va bien au-delà de la technologie et des risques qu'elle peut représente.
Les jouets bénéficie également de phénomènes de mode et l'engouement, sauf erreur, se fout bien de la qualité des produits et encore moins de leur sécurité.
Manque de connaissance, inconscience, crédulité ou trop de confiance de la part des parents ? Il est vrai qu'on peut facilement croire que si des jouets se trouvent sur nos rayons, c'est qu'ils ont forcément dû passer avec succès toute une batterie de tests rassurant pour le consommateur.
Pour la part des jouets à usage familial testés, même si les normes EN71 et EN62115 ont été récemment révisées pour répondre aux exigences de la nouvelle directive 2009/48/CE, les validations se reposeront sur des niveaux satisfaisants en terme de propriétés physiques et mécaniques, d'inflammabilité, de propriétés chimiques, électriques ou bien relatives à l'hygiène et à la radioactivité.
Vous l'aurez remarqué, aucun test n'est prévu pour répondre à des mesures ne serait-ce que préventive en terme de protection des données personnelles et encore moins en matière se sécurité numérique.
Alors finalement, pour répondre à votre question : « devrions-nous éloigner les enfants de ce type de jouets connectés ? »
A mon avis, en l'absence de normes protectrices existantes, la prudence devrait être de mise. Certes, il est impossible de se protéger de tout. Cependant, il serait à minima essentiel que les parents soient informés des risques existants et des conséquences possibles que pourraient provoquer des piratages par des personnes mal intentionnées pour prendre des mesures qu'ils jugent utiles.

Atlantico : Comment pouvons-nous restreindre la possibilité de piratage de données pour ce type d'objet ?
D.J. : La situation confortable serait que le consommateur soit vigilant pour ce qui concerne les mesures de sécurité couvertes par l'appareil et celles qui ne le sont pas. Malheureusement, ces gardes-fous ne sont qu'à l'état d'étude.
Sauf à vous retrouver dans un environnement ou le voisin le plus proche se trouve à plusieurs dizaines de mètres, être prudent dans l'usage de ces objets pourrait par exemple consister à :
– Si le jouet le permet, changer le mot de passe par défaut et mettre en place un mot de passe complexe pour accéder à sa configuration ;
– Si le jouet le permet, activer les connexions sécurisées par cryptage ;
– Si le jouet le permet, désactiver les connexions à partir d'une certaine heure ;
– N'utiliser les jouets connectés que dans des environnements protégés, en raison de la portée limitée des communications Bluetooth (par des distances suffisantes entre le jouet et des pirates éventuels) ;
– Pour les jouets utilisant le Wifi,
– Mettre en place des protections physiques contre les rayonnements électromagnétiques dans certaines directions ;
– Cacher les caméras si elles ne sont pas utilisées ;
– En fin d'utilisation du jouet, ne pas se satisfaire d'éteindre l'appareil qui ne sera peut-être seulement en veille, mais retirer les piles ou placer le jouet dans un espace protégé (fabriquez une cage de Faraday) ;
Enfin, compte tenu que le bon fonctionnement du jouet est lié à l'acceptation des conditions contractuelles d'utilisation des donnés personnelles ne respectent pas les règles européennes relative à la protection de ces données et de la vie privée car les fabricants sont généralement situés hors Europe, ne pas accepter ces conditions reviendrait à être privé de l'usage des fonctions du jouet.

Atlantico : Concrètement, les objets connectés sont une porte ouverte à notre intimité, quels sont les dangers liés à ce type d'objets ?
A défaut d'information de la part des fabricants et d'alerte de la part des médias, il serait, à mon avis, adapté que le consommateur reconsidère les objets numériques et particulièrement les objets connectés comme étant des équipements dont les fonctions et conséquences induites risquent de se retourner contre son utilisateur.
L'année dernière, l'association de consommateurs UFC-Que choisir a mis en garde les consommateurs sur le stockage des données. Elle a d'ailleurs saisi sur le sujet la Commission nationale de l'informatique et des libertés et la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.
En effet, tout ce que disent les enfants à la poupée testée est enregistré et mystérieusement stocké sur des serveurs à l'étranger et géré par la société Nuance Communications. L'Association européenne de défense des consommateurs a déclaré : « Tout ce que l'enfant raconte à sa poupée est transmis à l'entreprise, basée aux États-Unis, Nuance Communications, spécialisée dans la technologie de reconnaissance vocale ».
Quelles sont les conséquences d'un tel usage de nos données ?
L'objectif évident est le matraquage publicitaire des enfants, car certains jouets ont une certaine tendance à faire souvent allusion à l'univers de Disney ou à Nickelodeon par exemple.
Enfin, des tests ont montré qu'un tiers situé à 20 mètres du jouet peut s'y connecter par Bluetooth et entendre ce que dit votre enfant à sa poupée ou à son robot, sans même que vous en soyez averti. La connexion peut même se faire à travers une fenêtre ou un mur en béton et le nom Bluetooth par défaut du jouet connecté, permet très simplement de les identifier.
Plus grave encore… Un tiers peut prendre le contrôle des jouets, et, en plus d'entendre votre enfant, communiquer avec lui à travers la voix du jouet.
Que ça soit en en terme d'écoute et d'espionnage à distance de l'environnement de l'enfant et de celui des parents, ou en terme de prise de contrôle à distance de l'appareil risquant de terroriser ou pire, traumatiser l'enfant, la prudence doit d'abord rester de mise.

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus…) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.
Par des actions d'expertises, d'audits, de formations et de sensibilisation dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement..
(Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)
Plus d'informations sur : https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles

---

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en protection des « Données à Caractère Personnel ».

- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires (Avis techniques, Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle…) ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ; (Autorisation de la DRTEF n°93 84 03041 84)
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.

Le Net Expert INFORMATIQUE Cybersécurité & Conformité Contactez-nous

Réagissez à cet article

Source : *Jouet connecté : après un piratage, les données de 800000 familles fuitent sur le web*

Comptes bidons, « fake news », vol de données : ces manipulations informatiques qui pourraient perturber la Présidentielle

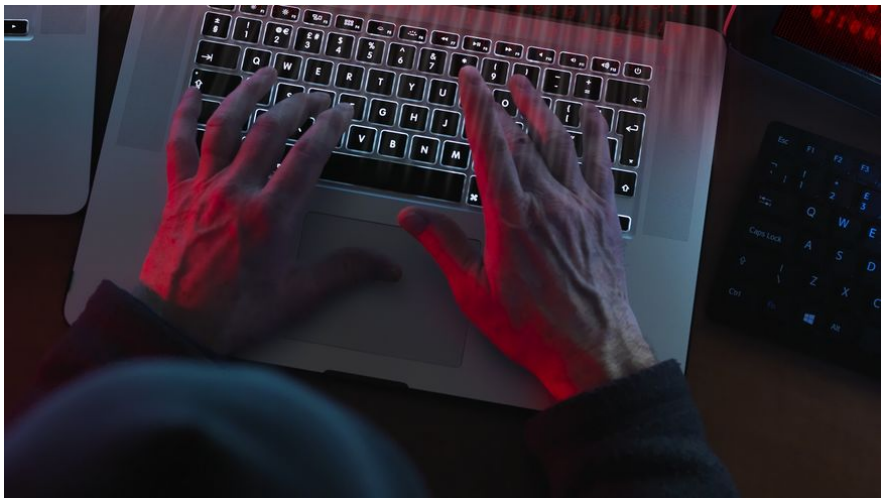

Comptes bidons, « fake news », vol de données : ces manipulations informatiques qui pourraient perturber la Présidentielle

---

Elles ont beaucoup fait parler d'elles durant la campagne présidentielle américaine : certaines pratiques malveillantes sur Internet pourraient aussi peser sur l'élection en France. Voici en quoi elles consistent.
Interview par Marina Cabiten (France Bleu)

Des pirates informatiques qui œuvrent contre Hillary Clinton, et donc en faveur de Donald Trump, le tout commandité par le Kremlin : il ne s'agit pas d'un scénario de film mais d'une accusation très sérieuse formulée par les autorités américaines lors de la campagne présidentielle. Internet est un outil puissant pour les manipulations informatiques, à différents degrés. Et la France est, selon plusieurs acteurs de la cybercriminalité, très mal préparée à ces usages détournés. Voici comment des personnes mal intentionnées pourraient perturber la campagne.

Inonder les réseaux sociaux de faux utilisateurs : l'astroturfing

Tout un chacun peut utiliser son compte Facebook ou Twitter pour s'exprimer, et éventuellement partager ses opinions politiques. Mais cette utilisation des réseaux sociaux peut être bidonnée. Ce phénomène est appelé astroturfing, du nom d'une marque de pelouse synthétique pour les stades : Astroturf. Autrement dit, il s'agit de faire prendre aux internautes du faux gazon pour de l'herbe naturelle… Comment ? **En inondant les réseaux sociaux de faux comptes automatisés, les "bots"**, qui diffusent des messages rédigés par les initiateurs de cette technique de "marketing politique" qui ne dit pas son nom, et garantit l'anonymat.
N'importe quel internaute peut créer et animer des faux comptes. Avec un peu plus de moyens financiers, il peut payer pour qu'un réseau social comme Facebook donne plus de visibilité à une page ou à un post via un algorithme qui fera apparaître le message sur davantage de "murs" d'utilisateurs, qui n'ont rien demandé. Sur Twitter, il peut acheter des "followers" (personnes qui suivent le compte) pour donner une fausse légitimité à ses comptes artificiels. Le degré ultime est de se payer un logiciel qui fait ça tout seul, voire d'employer quelqu'un pour l'exploiter. Cela existe, au sein d'entreprises privées mais parfois aussi de partis politiques. **C'est une forme de propagande de plus en plus répandue.** Le gouvernement français a annoncé récemment son intention de surveiller les réseaux sociaux pour éventuellement repérer des "mouvements" suspects de ce type.

Quand des sites partisans se font passer pour des organes de presse : les « fake news »

L'expression "Fake news", qui se traduit littéralement par « fausses informations », est très en vogue depuis la présidentielle américaine et vient de la diffusion sur Internet de prétendus articles de presse, qui ne sont en réalité pas rédigés par des journalistes. Des articles contenant des informations non vérifiées, parfois erronées, voire carrément mensongères dans le but bien précis de manipuler l'opinion.
La mécanique est la même que pour l'astroturfing, tout faire pour que ces "fake news" soient largement vues sur Facebook et les autres réseaux sociaux ou forums. Selon les calculs du site Buzzfeed, les articles relayant de fausses informations **(comme le faux soutien du pape François à Donald Trump, ou la révélation imaginaire de ventes d'armes par Hillary Clinton à l'organisation Etat islamique)** ont suscité 8,7 millions d'interactions sur Facebook durant la campagne américaine, contre 7,3 millions pour les articles de la presse traditionnelle.
En France récemment, plusieurs médias ont fait part de leur volonté de lutter contre ce phénomène, allant même pour certains jusqu'à nouer un partenariat avec Facebook et Google. ***"Le problème c'est que la rumeur court toujours beaucoup plus vite que la rectification ou la suppression du contenu"***, objecte Denis Jacopini, diplômé en cybercriminalité et sécurité de l'information, ***"laissant s'installer dans l'esprit de l'électeur ces fausses affirmations."***

De vrais contenus, mais dérobés et diffusés sans autorisation : le vol de données

La menace la plus sophistiquée reste le vol d'informations numériques. C'est l'exemple des pirates informatiques (hackers) qui ont récupéré près de 20.000 courriels de responsables du parti d'Hillary Clinton. Ils sont entrés dans les serveurs du parti démocrate dès l'été 2015, accumulant ces données parfois embarrassantes sans que personne ne s'en aperçoive, pour les publier au moment opportun pour déstabiliser le camp démocrate. Une cyberattaque venue de Russie pour aider Donald Trump à gagner l'élection, affirme la CIA dans un rapport révélé par la presse américaine. ***"Aucun parti politique français n'est actuellement protégé contre une telle malveillance"***, assure Denis Jacopini.
Selon le Canard Enchaîné (numéro du 8 février 2017), **les services secrets français s'inquiètent de cyberattaques russes** durant la Présidentielle, qui auraient pour but d'aider la campagne de Marine Le Pen. De son côté, le secrétaire général du mouvement « En Marche ! » Richard Ferrand a affirmé publiquement que les pirates russes visent particulièrement Emmanuel Macron et ont déjà attaqué à plusieurs reprises son site web.

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus…) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.
Par des actions d'expertises, d'audits, de formations et de sensibilisation dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)
Plus d'informations sur : https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles

---

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en protection des « Données à Caractère Personnel ».

- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires (Avis techniques, Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle…) ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ; (Autorisation de la DRTEF n°93 84 03041 84)
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.

Le Net Expert INFORMATIQUE Cybersécurité & Conformité

Contactez-nous

Réagissez à cet article

Source : *Comptes bidons, « fake news », vol de données : ces manipulations informatiques qui pourraient perturber la Présidentielle*

Les CNIL européennes toujours insatisfaites de la politique de confidentialité de Windows 10

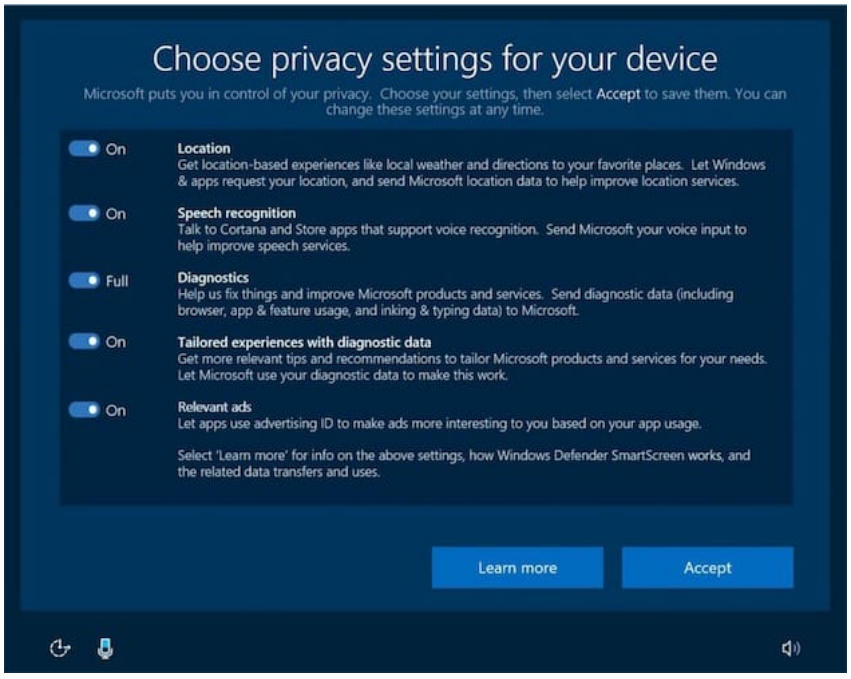

Les CNIL européennes toujours insatisfaites de la politique de confidentialité de Windows 10

En dépit des mesures annoncées par Microsoft, le groupement des autorités européennes de protection des données s'inquiète toujours de la politique de confidentialité de Windows 10, jugée trop évasive.
Reuters rapporte que le G29 a adressé un nouveau courrier à l'éditeur pour lui indiquer que les changements proposés n'étaient pas suffisants. Microsoft envisage de présenter cinq nouvelles options durant le processus d'installation pour limiter ou couper la collecte de données de localisation, reconnaissance vocale, diagnostics, recommandations et publicités ciblées.

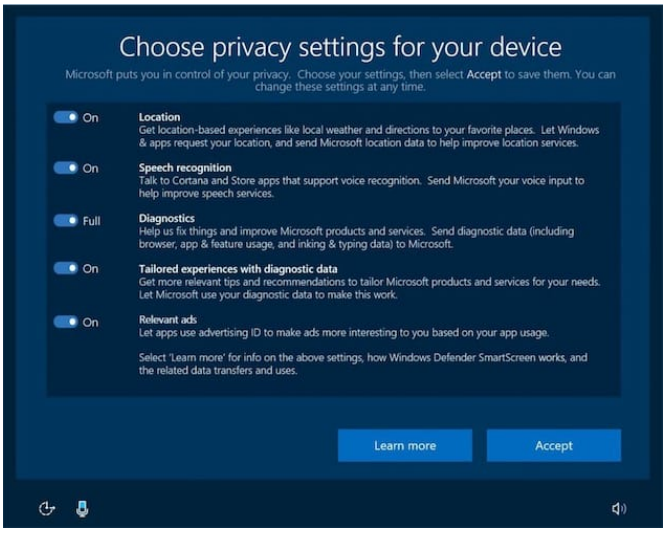

Les nouveaux réglages de confidentialité proposés par Microsoft. Cliquer pour agrandir
« *Microsoft devrait clairement expliquer quels types de données personnelles sont exploitées et à quelles fins. Sans cette information, l'utilisateur ne peut pas être renseigné et, par conséquent, son consentement n'est pas valide* », insistent les CNIL européennes…[lire la suite]

A Lire aussi :
Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016
DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016
Le RGPD, règlement européen de protection des données. Comment devenir DPO ?
Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 dessins
Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

Notre métier : Vous accompagner dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.
Par des actions de formation, de sensibilisation ou d'audits dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)
Plus d'informations sur : https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles

---

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en protection des « Données à Caractère Personnel ».

- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires (Avis techniques, Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...) ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
(Autorisation de la DRTEF n°93 84 03041 84)
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.

Le Net Expert INFORMATIQUE Cybersécurité & Conformité Contactez-nous

Réagissez à cet article

Source : *Les CNIL européennes toujours insatisfaites de la politique de confidentialité de Windows 10*

Piratage de Yahoo. La technique des faux cookies a encore frappé

Piratage de Yahoo. La technique des faux cookies a encore frappé

Le portail est en train d'alerter une partie de ses utilisateurs sur des éventuelles intrusions en 2015 et 2016. Les pirates se sont appuyés sur des faux cookies d'authentification qui, depuis, ont été invalidés.

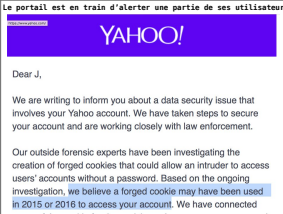

Cette histoire de faux cookies n'est pas nouvelle. En décembre dernier, lorsque Yahoo avait révélé le vol d'un milliard de comptes utilisateur en 2013, l'entreprise avait déjà indiqué que des pirates avaient volé sur l'un de leurs serveurs un code source propriétaire utilisé pour créer les cookies d'authentification. Dès lors, il leur était possible de créer de faux cookies permettant de s'introduire dans des comptes d'utilisateurs sans même avoir besoin d'un mot de passe.
Ce qui est nouveau, en revanche, ce sont les dates. Yahoo n'a pas précisé quand ce code source a été volé. Il a juste indiqué qu'il a probablement été subtilisé par le même acteur gouvernemental qui lui a siphonné 500 millions d'identifiants fin 2014. Ce qui, visiblement, semble cohérent au regard des années mentionnées dans le message.
En d'autres termes, ce mystérieux groupe de pirates a été capable d'accéder potentiellement à n'importe quel compte utilisateur Yahoo, sans avoir à connaître de mot de passe, et cela pendant deux ans. Les utilisateurs ayant activé la procédure d'authentification forte n'étaient pas forcément mieux protégés, car le cookie d'authentification n'intervient qu'après avoir donné un login, un mot de passe et, éventuellement, un second facteur d'authentification. Le cookie est justement là pour maintenir la connexion pendant la durée d'une session, sans que l'utilisateur ne soit contraint de s'authentifier sans arrêt…[lire la suite]

Que pouvons-nous faire pour nous protéger ?
Denis JACOPINI : A notre niveau, pas grand chose. En effet, coté utilisateur, il n'y a pas grand chose à faire pour se protéger. En possession des codes sources permettant de générer les cookies ou disposant des cookies volés, mêmes si vous changez votre mot de passe, les pirates disposeront tout de même d'une clé spéciale qui ne nécessitera même pas votre identifiant et votre mot de passe pour accéder à votre compte . La solution doit venir de Yahoo, en changeant TOUS leur algorithme de sécurité rendant ainsi invalide TOUS les cookies volés ou générés avec l'ancien algorithme.

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus…) et vous accompagner dans vos démarches de mise en conformité avec la réglement Européen relatif à la protection des données à caractère personnel (RGPD).
Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique, Diplômé en Cybercriminalité (Droit, Sécurité de l'information & Informatique légale), Diplômé en Droit de l'Expertise Judiciaire et Risk Manager ISO 27005, spécialisé en Cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel.
Par des actions de formation, de sensibilisation ou d'audits dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)
Plus d'informations sur : https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles

---

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en protection des « Données à Caractère Personnel ».

- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires (Avis techniques, Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle…) ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ; (Autorisation de la DIRECCTE n°93 84 03041 84)
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.

Le Net Expert INFORMATIQUE Cybersécurité & Conformité Contactez-nous

Réagissez à cet article

Original de l'article mis en page : Des utilisateurs de Yahoo victimes d'attaques par faux cookies